

ECA/RCID/005/00



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

**TERMES DE REFERENCE POUR L'EVALUATION
DE LA DEUXIEME DECENNIE
DES NATIONS UNIES POUR LES TRANSPORTS
ET LES COMMUNICATIONS EN AFRIQUE
(UNTACDA II)**

I. HISTORIQUE

1. La deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique (UNTACDA II) a été proclamée en décembre 1988 par l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 43/179 du 20 décembre 1988) à la demande des gouvernements africains. La Décennie couvre la période 1991-2000 et fait suite au programme de la première Décennie (1978-1988).

2. Tirant des enseignements de la première Décennie, la Conférence des ministres des transports, des communications et de la planification a largement innové lors de l'élaboration et de l'exécution du programme UNTACDA II. D'abord en consacrant deux années (1989 et 1990) à l'élaboration méticuleuse et méthodique d'un programme cohérent et crédible ; ensuite en créant un cadre institutionnel reposant sur une approche partant de la base destinée à faire participer l'ensemble des partenaires chargés du développement des transports et des communications en Afrique dans un cadre de coopération élargie. Ce mécanisme a été formé par :

- ◆ La création de Comités nationaux de coordination (CNC), de Groupes de travail sous-régionaux et d'un Comité de mobilisation des ressources (CMR) ; et
- ◆ Le maintien de la CEA comme organisation chef de file, du Comité de coordination interinstitutions (IACC) et de la Conférence des ministres.

3. Après deux années d'intenses préparatifs, les objectifs, stratégies et éléments globaux du programme étaient approuvés par la Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification en février 1991. La première liste de projets a été approuvée en mai 1991. La Conférence des ministres décida que le programme ferait l'objet d'une évaluation périodique et que des correctifs y seraient apportés le cas échéant. Trois dates furent retenues pour l'exercice d'évaluation : la première en 1994, la deuxième en 1997 et la dernière en l'an 2000.

4. Les conclusions de la première évaluation ont été présentées à la dixième réunion de la Conférence au début de 1995. A cette occasion, il a été souligné que les objectifs retenus étaient pertinents et qu'il fallait poursuivre l'exécution du programme en tenant compte des ressources disponibles et de la révision du mandat du Comité de mobilisation des ressources. Ces conclusions ont été à la base des recommandations adoptées par la dixième Conférence dans sa résolution ECA/UNTACDA/Res.95/92.

5. La Conférence a également engagé la CEA à procéder à la deuxième évaluation du programme en 1997 dans le but de faire le point des progrès accomplis en mettant l'accent, d'une part sur l'exécution des projets à tous les niveaux, en particulier aux niveaux national et sous-régional, et d'autre part, sur les retombées du programme sur le développement des transports et des communications dans la région. Les conclusions de la deuxième évaluation ont été examinées à la onzième réunion de la Conférence des ministres africains des transports et des communications qui

s'est tenue au Caire (Egypte) du 25 au 27 novembre 1997. La Conférence a adopté, à cette occasion, un cadre d'action pour accélérer l'exécution d'UNTACDA II dans le but d'édifier en Afrique des systèmes de transport et de communication solides à l'orée du XXI^e siècle (résolution ECA/UNTACDA/Res.97/97).

6. La résolution invitait la CEA à veiller à ce que la troisième et dernière évaluation de l'exécution d'UNTACDA II soit menée à bien en l'an 2000 en vue d'évaluer en détail l'impact global du programme au vu de la réalisation des objectifs qualitatifs et quantitatifs de développement. La résolution engageait également la CEA à élaborer un rapport de synthèse sur l'état d'exécution de tous les projets arrêtés au titre du programme UNTACDA II sur la base des rapports des Etats membres, des organisations intergouvernementales et des institutions spécialisées de l'ONU et sur les activités menées pour la mise en œuvre du Cadre d'action pour accélérer l'exécution d'UNTACDA II. L'évaluation finale couvrira l'ensemble des projets exécutés et des activités menées à l'occasion de la mise en œuvre du Cadre d'action de la Décennie. La Conférence a, en outre, invité les groupe sous-sectoriels/sous-régionaux, les organisations intergouvernementales en Afrique et les institutions spécialisées de l'ONU à apporter leur aide à la CEA lors de l'évaluation des projets relevant de leur domaine de compétence.

7. La troisième et dernière évaluation d'UNTACDA II fait l'objet des présents termes de référence.

II. OBJECTIFS ET PORTEE DE L'EVALUATION

a) Objectifs de l'évaluation

8. L'objectif de la troisième et dernière évaluation d'UNTACDA II est de faire le point des progrès accomplis dans l'exécution du programme dans son ensemble. L'accent sera mis ici sur l'évaluation de l'exécution des projets, notamment aux niveaux national, sous-régional et régional, sur la base des activités entreprises par tous les partenaires engagés dans l'exécution du programme depuis 1991. Il sera tenu compte lors de l'évaluation finale des conclusions et des recommandations des deux premières évaluations.

9. L'évaluation permettra également de vérifier l'impact global d'UNTACDA II sur le développement des transports et des communications dans la région au regard de la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs arrêtés lors des étapes initiales du programme. Les recommandations de l'évaluation constitueront le fondement d'un Plan d'action qui permettra de mener à bien des activités de suivi en vue du développement futur des transports et des communications en Afrique après l'an 2000. L'exercice d'évaluation permettra d'étudier les possibilités de maintenir la dynamique créée par le programme en vue de poursuivre les activités de développement des transports et des communications en Afrique.

7/19

b) Portée de l'évaluation

10. L'évaluation sera menée conformément aux dispositions des paragraphes 13 (iii) et 14 de la résolution ECA/UNTACDA/Res.97/97 adoptée par la onzième Conférence des ministres africains des transports et des communications, qui s'est tenue au Caire (Egypte) du 25 au 27 novembre 1997. La Conférence avait demandé que la troisième évaluation couvre tous les objectifs et projets du programme sur la base des informations collectées par la CEA auprès des Etats membres, des organisations sous-régionales et régionales et des institutions spécialisées de l'ONU.

11. A cet égard, l'accent sera mis au cours de l'évaluation sur l'analyse des progrès accomplis dans l'exécution du programme dans son ensemble, y compris mais non exclusivement :

i) La réalisation des objectifs et des stratégies pour l'exécution du programme

12. Les Etats membres, les organisations sous-régionales et les institutions spécialisées de l'ONU qui ont participé au programme sont invités à décrire les activités qu'ils ont menées dans le cadre de la réalisation de l'un des objectifs d'UNTACDA II. L'impact à court et à long termes de ces activités sur le développement des transports et des communications aux niveaux national, sous-régional et régional devra également être mis en lumière. Les dix domaines principaux qui ont été arrêtés et autour desquels ont été définis les objectifs globaux figurent dans l'Annexe I des présents termes de référence.

ii) Etat d'exécution des projets approuvés pour UNTACDA II

13. L'état d'exécution des 708 projets UNTACDA II approuvés et devant être exécutés dans le cadre du programme sur la base des stratégies et des objectifs de la Décennie fera l'objet d'une évaluation au vu des informations que recevra la CEA de la part des pays et des institutions qui ont proposé et présenté ces projets au titre de la mise en œuvre d'UNTACDA II. Les informations sur ces projets émanant des ONG et des institutions spécialisées de l'ONU doivent comporter de façon claire et sous forme de tableaux les indications suivantes:

- ◆ Les projets achevés et les sources de leur financement (local, étranger) ainsi que le montant total des ressources mobilisés à ce titre ;
- ◆ Les projets en cours partiellement ou totalement financés et la situation de leur financement;
- ◆ Les projets partiellement ou totalement financés, mais qui n'ont pas encore démarré. Les raisons du retard dans l'exécution doivent être spécifiées pour chacun des projets entrant dans cette catégorie ;
- ◆ Les projets pour lesquels un financement est recherché ;
- ◆ Les projets abandonnés, reportés ou reformulés et les raisons de l'abandon, du report ou de la reformulation, selon le cas.

8/99

ECA/RCID/005/00

Page 4

14. Toutes les difficultés rencontrées lors de l'exécution, au niveau national ou sous-régional, de projets UNTACDA II approuvés, devront être spécifiées et détaillées dans le but de faciliter l'analyse des problèmes rencontrés lors de l'exécution du programme. Les organisations sous-régionales et les institutions spécialisées de l'ONU qui ont connu des difficultés lors de l'exécution des projets qu'ils ont soumis sont invitées à faire rapport de ces difficultés.

15. La liste des projets, telle que soumise par les pays, les organisations sous-régionales, les organisations intergouvernementales et les institutions spécialisées de l'ONU, figurent dans l'Annexe II des termes de référence. L'Annexe est établie par mode de transport et la liste des projets selon l'origine des projets (pays, organisations sous-régionales ou institutions spécialisées de l'ONU).

16. Le rapport sur l'état d'exécution des projets et la situation de leur financement doit être élaboré selon le schéma établi pour l'Annexe II.

Note : L'Annexe II n'est pas jointe aux termes de référence pour les pays et les institutions qui n'ont pas soumis de projets à exécuter au titre du programme UNTACDA II.

iii) Rapport sur d'autres questions importantes apparues lors de la période d'exécution du programme de la Décennie

17. L'exercice d'évaluation d'UNTACDA II serait incomplet s'il se limitait seulement aux objectifs globaux et aux projets approuvés. Il est tout aussi important de donner des informations mettant en lumière les activités entreprises par les Etats membres, les organisations sous-régionales et les institutions spécialisées de l'ONU dans le cadre du développement des transports et des communications en Afrique au cours de la période correspondant à l'exécution du programme de la Décennie. Il s'agit entre autre, de questions spécifiques de transports et de communications telles que:

- ◆ La facilitation des transports et la mise en place de couloirs de transit bénéficiant aux pays sans littoral ;
- ◆ Les activités menées en vue de promouvoir le rôle des transports et des communications dans le développement de l'intégration régionale ;
- ◆ Le développement des autoroutes transafricaines ;
- ◆ Les réformes d'orientation en matière de commercialisation et de privatisation dans les transports et les communications ;
- ◆ Le développement des ressources humaines et le développement institutionnel dans les transports et les communications ;

- ◆ La sécurité dans les transports ;
- ◆ Le renforcement des capacités pour le développement des transports et des communications en Afrique ;
- ◆ Les dommages causés à l'environnement et la sensibilisation à cette question dans le secteur des transports et des communications ;
- ◆ Les questions relatives à la promotion de la femme pour le développement des transports et des communications ;
- ◆ Le développement des systèmes de gestion de l'information dans les transports et les communications ;
- ◆ La fabrication d'équipements et de pièces pour les transports et les communications ;
- ◆ Le transfert de technologie dans les transports et les communications ;
- ◆ L'établissement et le renforcement des relations avec toutes les parties concernées, la communauté des bailleurs de fonds et les usagers des transports et des communications ;
- ◆ L'adaptation des innovations technologiques dans les transports et les communications : la technologie de l'information ;
- ◆ Les principales activités menées dans le cadre du Programme de politiques de transport en Afrique subsaharienne (SSATP) de la CEA et de la Banque mondiale ;
- ◆ L'amélioration des législations nationales conformément aux instruments internationaux établis en matière de transports et de communications.

18. Les faits saillants relatifs aux activités entreprises, aux réalisations et à l'impact sur le développement des transports et des communications constatés lors de l'exécution du programme devront être brièvement rapportés.

III. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

19. L'évaluation comprendra principalement deux phases. La première phase, qui consistera à **collecter des données à trois niveaux**, sera exécutée parallèlement par tous les partenaires de la CEA qui ont participé à la mise en œuvre du programme aux niveaux national, sous-régional et régional.

10/19

20. **Le premier niveau de collecte des données se situe au niveau national.** Chaque pays doit désigner un **point focal national** pour la collecte des données au niveau national. Le point focal devra se concerter avec tous les organismes de transport dans le pays pour élaborer un rapport de synthèse sur la situation en ce qui concerne la mise en œuvre du programme UNTACDA II dans le pays. Le rapport national doit traiter de la situation actuelle du transport dans le pays par mode et de la situation en ce qui concerne la mise en œuvre de tous les projets

nationaux que le pays a présentés pour exécution dans le cadre du programme UNTACDA II. Il indiquera également les activités entreprises dans le pays dans le cadre des objectifs et des stratégies du programme UNTACDA II et résumera les autres activités qui ont été effectuées dans le pays dans le cadre de la Décennie.

21. Pour faciliter la collecte de données au niveau national, la CEA passera un accord spécial de service avec le point focal national pour payer des honoraires d'un montant forfaitaire de 1000 dollars lorsqu'il aura terminé le rapport national. Le point focal doit rédiger un rapport de 25 pages au plus (y compris les annexes) qu'il présentera à la CEA avant le 30 juin 2000. Le rapport national devra porter sur les points suivants :

- ◆ Introduction
- ◆ Résumé de la situation actuelle du secteur du transport et de la communication dans le pays par mode ;
- ◆ Rapport sur les activités entreprises dans le pays dans le cadre des objectifs et des stratégies en vue de la mise en œuvre du programme UNTACDA II (Annexe I) ;
- ◆ Situation en ce qui concerne la mise en œuvre des projets que les pays ont présentés pour exécution dans le cadre du programme UNTACDA II (Voir Annexe II) ;
- ◆ Autres questions de transport et de communication abordées dans le cadre du programme UNTACDA II (voir par. iii) de la section II ci-dessus) ;
- ◆ Description des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme de la Décennie, notamment les points forts et les points faibles du programme ;
- ◆ L'impact du programme UNTACDA II sur le développement du transport et des communications dans le pays (il est vivement recommandé d'utiliser des paramètres et des objectifs comme dans le volume 2 du programme UNTACDA II) ; et
- ◆ Conclusions et recommandations comprenant des propositions relatives aux mesures qu'il faudra prendre pour développer le transport et les communications après l'an 2000.

11/19

22. **Le deuxième niveau de collecte des données se situe au niveau régional (COMESA, CEMAC, CEDEAO ET SADC)** La CEA préparera un accord institutionnel pour le paiement d'une somme forfaitaire de 7500 dollars à chacun des quatre secrétariats de ces organisations sous-régionales pour l'élaboration de leurs rapports sous-régionaux sur la mise en œuvre du programme UNTACDA II dans leurs sous-régions respectives. Les organisations sous-régionales devront rendre compte des activités entreprises par les organisations intergouvernementales dans leurs sous-régions.

Note : Aux termes d'un accord spécial sur l'élaboration de rapports concernant le programme UNTACDA II conclu entre la CEA et les pays de l'UMA, le point focal du programme UNTACDA II basé au Maroc est nommé point focal pour tous les pays de l'UMA. Il assurera la collecte des données et indiquera les activités nationales et sous-régionales entreprises dans le cadre du programme UNTACDA II dans la sous-région de l'UMA. Il établira un rapport sur l'ensemble des projets nationaux à mettre en œuvre dans le cadre de l'UNTACDA II soumis par l'Algérie, l'Égypte, la Libye et le Maroc, y compris les projets sous-régionaux soumis par l'Académie arabe des transports maritimes (AMTA).

23. Le plan général proposé pour les rapports que les organisations sous-régionales présenteront à la CEA avant le 30 juin 2000 se présente comme suit :

- ◆ Introduction ;
- ◆ Résumé de la situation actuelle dans le secteur du transport et des communications dans la sous-région, par mode ;
- ◆ Rapports sur les activités entreprises dans la sous-région qui entrent dans le cadre des objectifs et des objectifs du programme UNTACDA II (voir Annexe I) ;
- ◆ Situation en ce qui concerne les projets présentés par les sous-régions en vue de leur mise en œuvre dans le cadre du programme UNTACDA II (voir Annexe II) ;
- ◆ Autres questions de transport et de communication abordées dans le cadre du programme UNTACDA II dans la sous-région (voir para. iii) de la section II) ci-dessus) ;
- ◆ Description des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme UNTACDA II, ses points forts et ses points faibles ;
- ◆ L'impact de la mise en œuvre du programme UNTACDA II sur le développement du secteur du transport et des communications dans la sous-région (il est vivement recommandé d'utiliser des paramètres et des objectifs pour mesurer l'impact de la Décennie comme indiqué dans le volume 2 du programme UNTACDA II) et

12/19

ECA/RCID/005/00

Page 8

- ◆ Conclusions et recommandations sur les mesures qu'il faudra prendre pour développer le secteur des transports et des communications dans la sous-région.

24. L'OUA appuiera les activités de la CEA pendant l'évaluation du programme. Il s'agira notamment de l'examen critique des termes de référence et de la participation à l'examen des projets de rapport pour veiller à ce que les résultats de l'évaluation ne soient pas en contradiction avec les protocoles approuvés de la communauté économique africaine sur les transports et les communications.

25. Les centres sous-régionaux de développement (CSRD) de la CEA apporteront leur concours aux activités des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales dans leurs sous-régions respectives au niveau de la collecte des données. Les CSRD comptant des experts spécialistes de certaines questions liées au transport et aux communications seront invités à élaborer des rapports spécifiques sur la mise en œuvre du programme UNTACDA en ce qui concerne quelques thèmes relevant de leurs compétences.

26. **La collecte de données au troisième et dernier niveau sera effectuée par la CEA, les organismes des Nations Unies et les OIG sectorielles** s'occupant du développement du transport et des communications en Afrique. Les principales organisations entrant dans cette catégorie sont les suivantes : CEA, CNUCED, OACI, UIT, OIM, CAFAC, AFRAA, ASECNA, MINCONMAR, OMVS, UAR, UPU, PATU, PAPU, RASCOM et URTNA. Leur rapport sur la mise en œuvre de UNTACDA II devraient porter sur ce qui suit :

- ◆ Activités entreprises en Afrique par chaque organisme/institution dans le cadre des objectifs et des stratégies du programme UNTACDA II (Voir annexe I)
- ◆ Situation en ce qui concerne la mise en œuvre des projets présentés par les organismes/institutions en vue de leur mise en œuvre dans le cadre du programme UNTACDA II (voir Annexe II). Dans les cas où, pour une raison ou pour une autre, les projets n'ont pas été mis en œuvre, la fourniture d'information sur les activités pertinentes menées par les organismes et les institutions dans le cadre de leur programme normal de travail pendant la période couverte par le rapport pourrait remplacer les rapports sur la mise en œuvre des projets ;
- ◆ Autres questions de développement du transport et des communications en Afrique, examinées dans le cadre du programme UNTACDA II (voir par. iii) de la section II) ;
- ◆ Difficultés rencontrées pour résoudre les problèmes de transport et de communications en Afrique pendant la période couverte par le programme de la Décennie ;
- ◆ L'impact sur le développement du transport et des communications en Afrique qu'ont

13/19

ECA/RCID/005/00

Page 9

eu les activités entreprises durant la mise en œuvre du programme UNTACDA II ; (il est vivement recommandé d'utiliser des paramètres et des objectifs pour mesurer l'impact du programme UNTACDA II comme il est indiqué dans le volume 2 du programme UNTACDA II) ; et

- ◆ Conclusions et recommandations sur les mesures qu'il faudra prendre pour développer les transports et les communications dans la région, les propositions sur les perspectives d'avenir, et les modalités de coopération future avec la CEA pour développer les transports et les communications en Afrique après l'an 2000.

IV. LE ROLE DE LA CEA DANS LA COORDINATION DE L'EVALUATION DE UNTACDA II

27. L'évaluation de la Décennie à la fin de la collecte des données constituera véritablement la **Phase II** de cette activité. En tant qu'organisme chef de file pour la mise en œuvre du programme UNTACDA II, la CEA recrutera une équipe de quatre consultants, un pour le transport, un autre pour les communications, un analyste de données et un chef d'équipe. Les consultants travailleront pendant 14 mois/homme.

28. L'analyste de données aidera les consultants à vérifier la conformité des données actuelles, à examiner et à évaluer les données reçues du terrain, à mettre au point des programmes informatiques pour produire les données sous la forme souhaitée, et à utiliser les techniques statistiques pour les méthodes souhaitées d'analyse des données. Il travaillera également en étroite collaboration avec les consultants pour les indicateurs de performances déjà mis au point afin d'évaluer la mise en œuvre du programme UNTACDA II.

29. Sous la supervision globale du chef de la Division de la coopération et de l'intégration régionales, l'équipe de consultants travaillera en étroite coopération avec les experts de la Division au cours de leur travail d'évaluation. L'équipe d'évaluation aura d'abord une séance d'information avec les experts de la DCIR sur le travail à effectuer et recevra les documents pertinents sur la Décennie pour étude préliminaire. Sous la direction de leur chef d'équipe, les consultants examineront et analyseront toutes les données reçues des pays, des OIG, des ONG et des organismes des Nations Unies conformément à la section III ci-dessus. Sous la direction du chef d'équipe, les consultants sur les modes établiront des rapports pour examen critique par les experts de la Division. Les experts de la CEA procéderont à l'examen critique des rapports sur les modes de l'équipe. L'équipe de consultants incorporera toutes les observations des experts de la Division dans les projets de rapport final sur les modes.

30. Le chef d'équipe se servira des rapports révisés sur les transports et les communications pour élaborer un projet de rapport de synthèse sur le programme UNTACDA II. Les experts de la

14/19

ECA/RCID/005/00

Page 10

CEA procéderont à l'examen critique interne du rapport de synthèse et formuleront des observations, s'il y a lieu. Le chef d'équipe incorporera les observations dans le rapport de synthèse final. Ce dernier sera une analyse des modes, et s'inscrira, en fonction des données reçues, dans le cadre général des rapports établis par les pays, les institutions et organismes des Nations Unies conformément à la section III des termes de référence.

31. Toutes les activités courantes liées à l'évaluation seront coordonnées par un point focal à la Division chargé de superviser l'évaluation.

32. La réunion du Comité de coordination interinstitutions du programme UNTACDA II sera la seule instance pour l'examen critique externe du rapport d'évaluation. Cette réunion doit se tenir dans la deuxième semaine du mois de janvier 2001. Le chef de l'équipe de consultants sera invité à participer à la réunion du Comité interinstitutions de coordination. Il finalisera le rapport à l'issue de la réunion du Comité en prenant en considération toutes les contributions faites à la réunion sur le rapport.

33. Après la réunion du Comité, la CEA sera chargée de la traduction, de la reproduction et de la distribution du rapport final aux Etats membres en prévision de la Conférence des ministres africains du transport et des communications qui se tiendra au cours du premier trimestre de l'an 2001 à une date et en un lieu qu'il faudra déterminer.

15/19

V. CALENDRIER PROPOSÉ POUR L'ÉVALUATION

34. L'évaluation se déroulera selon le calendrier suivant :

Janvier-février 2000

- ◆ Formulation, rédaction, examen critique interne et externe, approbation, traduction, y compris l'envoi des termes de référence à tous les pays, organisations sous-régionales et organismes des Nations Unies retenus pour l'évaluation.
- ◆ Identification par la CEA de quatre consultants pour l'évaluation de UNTACDA II.

Mars-mai 2000

- ◆ Collecte de données et élaboration de rapports de vingt-cinq pages au plus, y compris les annexes sur la mise en œuvre du programme UNTACDA II par les points focaux nationaux, les organisations sous-régionales et les organismes des Nations Unies aux fins de présentation à la CEA avant le 30 juin 2000.
- ◆ Recrutement par la CEA de consultants. L'analyste de données recruté commencera à travailler le 1er mars et vérifiera la fiabilité des fichiers de la base de données du programme UNTACDA II et élaborera des programmes pour analyser l'exécution des projets utilisant les fichiers de la base de données.

Juin-septembre 2000

- ◆ Elaboration du projet de rapport d'évaluation du programme UNTACDA II par l'équipe d'évaluation avec le concours des experts de la CEA

Octobre-décembre 2000

- ◆ Finalisation, traduction et reproduction du rapport pour distribution aux membres du Comité

Janvier 2001

- ◆ Réunion du Comité (dates et lieu exacts à déterminer).

Mars-avril 2001

- ◆ Réunion de la Conférence des ministres africains du transport et des communications.

16/19

ECA/RCID/005/00

Page 12

35. Pour obtenir de plus amples informations sur la teneur des termes de référence, veuillez écrire à :

Monsieur Yousif Ahmed Suliman

Directeur

Division de la coopération et de l'intégration régionales (DCIR)

Boîte postale 3001

Addis-Abeba

Fax : (251-1) 513038/514416

17/19

ECA/RCID/005/00

Page 13

Annexe I**Objectifs globaux de UNTACDA II**

Le but à long terme du programme de la deuxième Décennie est de mettre en place un système intégré de transports et de communications qui servira de fondement à l'intégration physique de l'Afrique, de faciliter le trafic national et international, afin de développer le commerce et de parvenir à un développement économique endogène tel que préconisé par le Plan d'Action de Lagos et les autres programmes régionaux et sous-régionaux de redressement et de développement économique de l'Afrique. Ces objectifs ont été réaffirmés par la Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification en novembre 1989 (DEC/TRANSCOM/67/Rev.4).

Au titre du chapitre II(b) (i) des termes de référence de l'évaluation de UNTACDAII, il est demandé aux Etats membres, aux organisations sous-régionales et aux agences du système des Nations Unies de décrire les activités qu'ils ont entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des 10 objectifs globaux du programme de la Décennie indiqués ci-dessous. Ils devront en outre, mettre l'accent sur l'impact de ces activités ainsi que les difficultés rencontrées dans la mise en application desdits objectifs.

En tout 10 domaines d'action ont été identifiés, sur la base desquels les objectifs globaux ont été définis. Ce sont les suivants :

- a) Objectif 1 : Exécution de programmes échelonnés et équilibrés pour la mise en place et la gestion des infrastructures des transports et de communications compte tenu en particulier des besoins et exigences des pays insulaires et enclavés ;
- b) Objectif 2 : Réfection, amélioration et maintenance des éléments essentiels des infrastructures et des équipements existants de manière à améliorer leur efficacité, leur capacité et leur utilisation et prolonger leur vie utile ;
- c) Objectif 3 : Amélioration de la planification, de la mise en œuvre et de l'utilisation des ressources humaines en vue d'améliorer la qualité et la disponibilité du personnel à tous les niveaux pour assurer une gestion efficace et un bon fonctionnement des systèmes de transports et de communications ;
- d) Objectif 4 : Amélioration de l'efficacité opérationnelle, de la qualité et de la disponibilité des services en matière de transports et de communications grâce à l'application de politiques et de mesures administratives appropriées qui accroîtront leur compétitivité, leur productivité et leur rentabilité, tout en assurant en même temps le développement social et économique ;

18/19

ECA/RCID/005/00

Page 14

- e) Objectif 5 : Mise en place de systèmes d'information sur les transports et les communications pour servir de base d'analyse, améliorer la planification et la gestion des investissements ;
- f) Objectif 6 : Développement des industries de fabrication afin de s'adapter aux changements rapides sur le plan technique, aux conditions du marché du transport et des communications et réduire les coûts et les besoins en devises étrangères grâce à la fabrication locale de certaines pièces de rechange, de composantes et de matériel ;
- g) Objectif 7 : Amélioration de la sûreté et de la sécurité en matière de transports et renforcement des mesures de protection de l'environnement concernant les transports ;
- h) Objectif 8 : Amélioration des transports et des communications dans les zones rurales d'où vient la plus grande partie de la production économique et/où vit la majorité de la population ;
- i) Objectif 9 : Amélioration du transport urbain afin de satisfaire les besoins de la population urbaine en croissance rapide ;
- j) Objectif 10 : Création et renforcement des liaisons inter-régionales dans le domaine des transports et des communications.

19/19